

SERVICE D'AIDE AUX DEVOIRS

En réponse à la demande grandissante des parents d'élèves, la commission action jeunes, a mis en place un service d'aide aux devoirs destiné aux enfants du primaire.

Grâce à des personnes bénévoles du village, ce service reprendra dès le lundi 14 septembre 2009.

INSCRIPTIONS

- L'accès à l'aide aux devoirs est réservé aux enfants **inscrits en garderie du soir et dont les parents travaillent.**
- Les inscriptions se font en même temps que l'inscription en cantine et garderie.
- Le nombre limité d'intervenants et le souci de préserver un confort de travail nous amènent à limiter les inscriptions à 12 maximum par soir.

ORGANISATION

- L'aide aux devoirs fonctionne les lundis, mardis et jeudis soir dans les locaux de la cantine à l'école maternelle.
- Les enfants participant à l'aide aux devoirs sont pris en charge à 17h (maximum jusqu'à 18h30) à la sortie de l'école par les ATSEM en charge de la garderie, qui les amène jusqu'à l'école maternelle. Les intervenants du jour prennent le relais... au nombre de 2 minimum par soir, ils encadrent chacun 3 enfants maximum.

REGLEMENT

- **L'aide aux devoirs n'est pas une garderie... les enfants y sont inscrits pour faire leurs devoirs**
- Il est donc impératif de travailler dans le respect des intervenants, des autres élèves, des locaux et du matériel mis à disposition par la Mairie. En cas de manquement à ces conditions, l'inscription au service pourra être annulée, dans ce cas l'enfant retournera en garderie. Si l'enfant n'a pas suffisamment de devoirs pour occuper l'heure entière, il retourne en garderie une fois ses devoirs terminés.